

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-U56-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 2009-U56 – MODIFICATION
DES CONDITIONS D'APPROBATION PARTICULIÈRES**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le *Règlement* numéro 2023-U56-11 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2009-U56 – modification des conditions d'approbation particulières a été adopté par le conseil de la Ville le 24 octobre 2023 et **est entré en vigueur le 23 novembre 2023**.

Un certificat de conformité a été émis le 23 novembre 2023 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- Remplacer l'article 21.2.4 - Conditions d'approbation particulières du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56* quant aux conditions à être remplies par le propriétaire lors du dépôt d'une demande visée par un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 24 octobre 2023 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 4 décembre 2023.

Anny Després, greffière adjointe